



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Schweizerisches Handelsamtsblatt SHAB
Feuille officielle suisse du commerce FOSC
Foglio ufficiale svizzero di commercio FUSC
Swiss Official Gazette of Commerce SOGC

Rubrique: Poursuites pour dettes
Sous-rubrique: Commandement de payer
Date de publication: SHAB 13.10.2022
Publications supplémentaires: KABGE 13.10.2022
Date d'échéance prévue: 13.10.2023
Numéro de publication: SB02-0000036038

Entité de publication

Office des poursuites de l'Etat Genève - Service des notifications, Rue du Stand 46, 1204 Genève

Commandement de payer AUTO SOFIA SA soit pour elle: Hussein El Moussawi, Administrateur

Débiteurs:

AUTO SOFIA SA soit pour elle: Hussein El Moussawi, Administrateur
CHE-281.400.634

Créanciers:

GENERALI Assurances Générales SA
CHE-105.991.440

Représentant:

Intrum SA
CHE-104.502.525

Indications sur le commandement de payer:

Type de poursuite pour dettes:

Procédure ordinaire

Numéro du commandement de payer:

222000905

Créances:

CHF 1227.2 5.00 % depuis 17.05.2022
11255990, Prime Assurance accident obligatoire LAA selon sommation du 17.03.2022 -
Police n° 23056639

CHF 4.25

Intérêts

CHF 90

Frais administratifs Intrum Selon rappel et les CGA

Coûts supplémentaires:

Frais de poursuite hors coûts de publication

Motif de la créance:

Voir créance ci-dessus

Remarques juridiques:

Le débiteur est sommé de payer au créancier dans les vingt jours les sommes indiquées. Si le débiteur entend contester tout ou partie de la dette ou le droit du créancier d'exercer des poursuites, il doit le déclarer verbalement ou par écrit (former opposition) auprès du point de contact dans les dix jours à compter de la notification du commandement de payer. S'il ne conteste qu'une partie des créances, le montant de celles-ci doit être indiqué précisément, faute de quoi la dette entière est réputée contestée. Si le débiteur n'obtempère pas à la sommation de payer, le créancier pourra requérir la continuation de la poursuite. Publication selon l'art. 69 LP.

Point de contact:

Office des poursuites de l'Etat Genève Rue du Stand 46 1204 Genève